Extrait du registre des délibérations Séance du jeudi 18 juin 2020

L'an 2020 et le jeudi 18 juin, à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, salle polyvalente, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Présents</u>: Mme PRUNET Delphine Maire, M. THOMAS Didier, M. JOLIN Lionel, Mme LAROYE Aurélie, M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony, Mme PERON Adeline, M. LE MOAL David, Mme SAUVERVALD Margaux, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle

Secrétaire: Mme PERON Adeline

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 11Pouvoirs : 0

<u>Date de la convocation</u>: 09/06/2020 <u>Date d'affichage</u>: 09/06/2020

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers le 26/06/2020

et publication ou notification le 26/06/2020

Objet des délibérations, SOMMAIRE :

- -Déplacement du Lieu de Réunion
- Analyse et acceptation Devis distributeur de pains viennoiseries
- Acceptation de chèque de remboursement Enregistrement Vente terrain CHAUMETTE
- Télé- assistance Présence Verte
- Autorisation de restitution de caution 5B Rue Robert Rabaud
- Vote du Compte de Gestion de l'ex-CCAS
- Vote du Compte Administratif 2019 de l'ex-CCAS
- Votes des Taxes
- Subventions aux associations

Madame le Maire demande que les points suivants soient rajoutés à l'Ordre du Jour :

- Désignations des délégués au SIRIS
- Acceptation de devis pour l'acquisition et pose d'un sticker pour le véhicule communal
- Décision Modificative n°1 au Budget Communal suite à la dissolution du CCAS
- Emplois saisonniers

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Compte rendu de la séance d'installation du 27 mai 2020 :

Le compte rendu de la séance d'installation est accepté à l'unanimité et ne donne lieu à aucune remarque ni observation.

D2020-30 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil Municipal à titre exceptionnel

Madame le Maire déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Municipal en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce contiguë à la Mairie, située au 2 rue de la Mairie, cette salle étant adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la séance ordinaire du Conseil Municipal s'ouvre Salle Polyvalente.

Cette décision est actée à l'unanimité des Conseillers présents conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-31 : Désignation des délégués auprès du SIRIS Charmont, Autruy-sur-Juine, Léouville

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du SIRIS Charmont, Autruy-sur-Juine, Léouville.

Les déléguées suivantes sont ainsi désignées :

- Mme LAROYE Aurélie est désignée déléguée titulaire et a pour suppléante Mme PRUNET Delphine.
- Mme PERON Adeline est désignée déléguée titulaire et a pour suppléante Mme SAUVERVALD Margaux

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-32: Acceptation de chèque Cabinet Notarial RODANGE - POIGNON

Ce chèque de remboursement intervient dans le cadre de l'opération d'acquisition d'une parcelle de terrain à l'indivision CHAUMETTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune de Charmont-en-Beauce à encaisser ce chèque d'un montant de 310,16€.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-33 : Autorisation de restitution de caution versée au titre de la location du bien communal situé au 5bis, Rue Robert Rabaud

Madame le Maire est autorisée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal à faire procéder à la restitution de la caution encaissée en Trésorerie Publique le 15/05/2018, Bordereau n°12, titre n°28, pour un montant réévalué de 171€, correspondant au montant initialement perçu de 450€ auquel est soustrait d'achat de nouvelle plaque, soit 279€, au profit de l'ancien locataire.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-34 : Acceptation de devis pour l'acquisition et pose d'un sticker pour le véhicule communal

Après présentation de devis le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Artnéo, sise 27 Rue de la Gare, 45330 Le Malesherbois, comme la mieux-disante, pour l'acquisition et pose d'un sticker pour le véhicule communal, pour un montant de Hors Taxes de 80€, soit 96€ Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-35: Approbation du Compte de gestion 2019 ex CCAS de Charmont-en-Beauce

Vu la dissolution du CCAS de Charmont-en-Beauce à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de recouvrements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et le compte de clôture du CCAS de Charmont-en-Beauce.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement administré les finances du C.C.A.S. de la commune de Charmont-en-Beauce.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-36: Approbation du Compte Administratif 2019 ex CCAS de Charmont-en-Beauce

Vu la dissolution du CCAS de Charmont-en-Beauce à compter du 1er janvier 2020.

Madame Prunet Delphine, Maire en exercice et ancienne Présidente du CCAS s'étant retirée, M. MALON Stéphane, présente le compte administratif de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Section d'investissement :

Recettes 16 604.33€

Dépenses

0,00€

Restes à réaliser, à reporter en 2020 : 0,00€

Ecritures de dissolution valant inscription au C/001 de 16 604,33€.

Section de fonctionnement :

Recettes

639,58€

Dépenses 3 979,08€

Déficit à reporter en 2020 : Ecritures de dissolution valant affectation des résultats en fonctionnement à reporter au C/002 de 3 339,50€.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2020-37 : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif de la Commune de Charmont-en-Beauce

Madame le Maire soumet diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2020 pour le budget principal :

Opérations de virements de crédits par intégration :

Suite à la dissolution du CCAS par délibération du 21 Novembre 2019, la trésorerie de Pithiviers a procédé aux écritures de dissolution en date du 09 juin 2020.

L'actif et le passif étant à intégrer au budget communal, la trésorerie a procédé à des opérations d'ordre non budgétaires.

Il convient, à ce titre, de procéder :

 a) à un virement de crédits en diminuant le C/002 du Budget communal en dépenses de fonctionnement de la somme inscrite au tableau ci-après, avec pour contrepartie, une recette de fonctionnement reprenant ce même montant.

Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
002 Résultat de fonctionnement		-3339.50€
70688 Autres prestations de services		3339,50€

 b) à un virement de crédits en augmentant le C/001 du Budget communal en dépenses d'investissement de la somme inscrite au tableau ci-après, avec pour contrepartie, une recette d'investissement, reprenant ce même montant.

Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
001 Solde d'exécution		16 604.33€
2051Concessions et droits similaires	3000€	
2151 Réseaux de voirie	6000€	
21572 Installations de voirie	5000€	
21783 Matériel de bureau et matériel informatique	2604.33€	

Sont approuvées les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2020 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2020-38: Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2020 les taux de l'année 2019 en ce qui concerne les Taxes sur le Foncier bâti, et, non bâti.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)

11.14 %

Taxe foncière (non bâti)

32.08 %

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2020-39: Subventions 2020 aux associations

Est proposée la nouvelle répartition des subventions allouées aux associations sans changer le total des versements s'élevant à 1 725€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du vote les subventions comme suit :

- Souvenir Français Orléans	25€
- A deux l'on danse	200€
- Génération Charmont	600€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Outarville	100€
- Les Galoupiots	300€
- Aides à domicile Outarville	82€
- Association « Les Vignes d'Avaux »	100€
- France Alzheimer	61€
- Association P.G. C.A.T.M.	80€
- Mission Locale	177€
TOTAL	1725€

Le montant des subventions communales est prévu au budget 2020, compte 6574.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2020-40: Recrutement d'emplois saisonniers

Madame le Maire propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984, au maximum de 2, à temps non complet, à raison de 20h hebdomadaires pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments et des espaces verts, correspondant au grade d'adjoint technique de catégorie C.

Madame le Maire déclare que l'organe délibérant de la Collectivité a fixé les effectifs des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services par délibération du Conseil Municipal;

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'agent polyvalent contractuel.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2020-41 : Prise en charge par la Commune des frais d'installation d'un Boitier de téléassistance Association Présence Verte

La Commune a été saisi d'un courrier d'étude de dossier de l'association Présence Verte, 11, avenue des Droits de l'Homme, 45 000 Orléans pour l'abonnement à un service de téléassistance mis en place au domicile de l'intéressée.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation de l'intéressée et la vertu sociale de prise en charge des frais d'installation de ce dispositif.

En conséquence, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'instruction du dossier pour la prise en charge par la Commune des frais d'installation du dispositif de téléassistance réalisé par l'association Présence Verte, sise, 11, avenue des Droits de l'Homme, 45 000 Orléans pour un montant de 39€.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

Questions diverses:

Point communautaire:

Un point communautaire est réalisé par Monsieur MALON Stéphane, 1^{er} Adjoint au Maire. La séance d'installation de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret aura lieu le vendredi 10 juillet 2020.

Distribution du pain :

Madame le Maire présente les différentes solutions pour maintenir la distribution du pain sur la Commune.

Après un tour de table, de nouvelles pistes sont avancées.

Une réunion de groupe de travail est fixée au 16 juillet 2020 pour étudier ce dossier après réception de questionnaires permettant l'avis de la population.

La séance est levée à 21h00.

En mairie, le 10/07/2020 Le Maire, Delphine PRUNET